

LA PÉTITION

Messieurs les députés,

Il n'y a pas longtemps, M. le Ministre de l'Intérieur, ouvrant la première séance de la Commission de décentralisation, déclarait que le gouvernement « *voulait être éclairé sur tous les problèmes soulevés par cette grande question de la décentralisation, dont l'urgence est depuis si longtemps proclamée*¹ ». Nous venons d'essayer, dans la mesure de nos forces, de répondre à cet appel, adressé indirectement à tous les hommes de bonne volonté, en signalant à l'attention du Corps Législatif un ensemble de mesures qui nous paraît devoir être l'un des éléments les plus imposants, nous dirons même un élément indispensable de tout système de décentralisation.

Avant d'exposer les idées que votre mission est de défendre, nous avons besoin de rappeler avec quel dédain étaient accueillies il n'y a pas bien longtemps encore, ces théories de décentralisation auxquelles tant d'esprits sont gagnés maintenant. C'est une cause naguère si impopulaire, qui réunit aujourd'hui, dans une même pensée, et pour un effort commun, des hommes éminents de tous les partis politiques ; aussi est-ce avec une grande confiance que nous nous adressons à vous pour vous soumettre les considérations qui suivent et les mesures dont nous proposons plus loin l'adoption.

Sans un esprit public vigoureux, vivant et agissant aux extrémités les plus lointaines aussi bien qu'au centre politique du pays, les lois les plus sages, tout le monde l'avoue, resteront inefficaces. Pour que la décentralisation administrative ne soit pas un vain mot, on reconnaît la nécessité d'émanciper les provinces de l'exclusive domination intellectuelle de Paris, qui absorbe à son profit toute la vitalité nationale. Mais la vie provinciale ne s'improvise point ; elle est l'expression de ces sentiments de patriotisme local qui se concilient si bien avec le dévouement le plus absolu aux intérêts de la grande patrie ; elle a sa source dans les traditions, dans tout ce qui constitue pour le passé, dans tout ce qui assure encore pour le présent et pour l'avenir, une originalité propre au sein de l'unité nationale. À ce titre, quel plus puissant instrument de décentralisation intellectuelle que la conservation et la culture des langues provinciales ?

La conservation, la culture de ces langues sont encore nécessaires à un autre point de vue, qui se rattache, d'ailleurs, étroitement au précédent.

Ce qu'il y a de plus noble et de plus légitime dans les aspirations de la démocratie, la nécessité de rendre le suffrage universel libre et éclairé, l'intérêt de la sécurité sociale, aussi bien que celui de la grandeur du pays, tout se réunit pour inviter les bons citoyens aux plus énergiques efforts pour construire, ou, mieux encore, pour élever le peuple. Or il sera toujours très difficile, et il sera souvent impossible, de donner à celles de nos populations rurales qui parlent une autre langue que le français, une instruction

¹ Paroles prononcées par M. Le Ministre de l'Intérieur à la première séance de la Commission de décentralisation, le 3 mars 1870.

primaire sérieuse et de les intéresser à une culture plus avancée, si l'on ne prend pour intermédiaire l'idiome qui sert d'expression habituelle à leurs pensées.

Il semble qu'une loi providentielle astreigne l'esprit comme le cœur à passer par des transitions graduées pour embrasser un horizon sans cesse agrandi, s'étendant de la famille à la commune, de la commune à la province, de celle-ci à la patrie et de la patrie enfin à l'humanité tout entière. C'est en effet en s'intéressant d'abord aux affaires de la commune et du département que le peuple arrivera à attacher un prix véritable à ses droits de citoyen et à les exercer avec intelligence. En vertu de la même loi, c'est par la langue de sa province, par la langue du foyer et des traditions domestiques, qu'il prendra goût aux choses de l'esprit, qu'il pourra recevoir efficacement cette première culture intellectuelle : cause de tout perfectionnement ultérieur et condition indispensable de toute éducation politique.

Enfin, développer par une culture intelligente l'attrait qu'exerce sur les populations agricoles leur vieux langage, en fortifier le goût et surtout en favoriser l'épanouissement littéraire, c'est combattre efficacement et sainement l'attraction qui fait graviter les habitants des campagnes vers les villes, c'est travailler à empêcher la solitude de se faire autour de la charrue.

Permettez-nous, Messieurs les Députés, d'entrer sur ce sujet dans quelques détails.

Dans une grande partie de la France, en Picardie, en Bourgogne, en Normandie, le langage des habitants des campagnes offre avec notre langue littéraire des différences plus ou moins considérables. Ces variétés dialectales, qui ont reçu le nom de "patois" sont considérées vulgairement mais à tort, comme des formes corrompues du français.

Voici en quels termes s'exprimait à ce sujet un savant d'une réputation européenne. M. Max Müller, professeur de philologie comparée à l'Université d'Oxford : « *C'est une erreur de s'imaginer que les dialectes sont partout des corruptions de la langue littéraire. Même en Angleterre, les patois ont des formes qui sont plus primitives que la langue de Shakespeare, et la richesse de leur vocabulaire surpasse, dans beaucoup de cas, celle du vocabulaire des auteurs classiques de n'importe quelle période. Les dialectes ont toujours été les sources jaillissantes où a puisé la langue littéraire plutôt que des canaux dérivés qui s'alimentaient chez elle ; on peut dire tout au moins qu'ils ont été comme des courants parallèles qui coulaient l'un à côté de l'autre, bien avant le moment où l'un d'eux prit sur les autres cette primauté qui est le résultat de la culture littéraire²* ».

Formes locales de la langue française du Nord, de la langue d'oïl, pour employer l'expression technique, nées en même temps que le dialecte de l'Île-de-France de l'altération phonétique du Latin, et cultivées au moins autant que lui pendant le moyen âge, les variétés dialectales des provinces n'ont dû qu'aux circonstances politiques la situation d'infériorité où elles sont peu à peu descendues. Véritablement tombées

2 **Max Müller**, *La Science du langage*. trad. française, t. I, p. 54.
Voir aussi **Littre**, *Histoire de la langue française*, II, 91-169.

aujourd'hui au rang de patois, leur étude peut offrir encore de l'intérêt au philologue ou même au littérateur ; mais à peine différentes du français que nous parlons, elles ne sont point des langues proprement dites et ne sauraient offrir un aliment véritable à la vie provinciale : aussi aussi ne venons-nous point prendre ici leur défense.

Mais le latin a donné naissance, dans la partie méridionale de la Gaule, à une langue, la langue d'oc, qui a eu au moyen âge une brillante période de vie littéraire. Parlée encore aujourd'hui dans ses différents dialectes, provençal, languedocien, gascon, béarnais, etc., par un quart de nos compatriotes, elle voit s'opérer dans son sein un mouvement de renaissance des plus remarquables, suscité par les œuvres d'écrivains distingués que le Midi connaît sous le nom de *félibres*. D'un côté, les dialectes piémontais et génois forment la transition entre le provençal et la langue de Dante et d'Aristote ; de l'autre, la langue d'oc elle-même étend son domaine sur une grande partie de l'Espagne. Les idiomes locaux de la Catalogne, des Baléares, du royaume de Valence et d'une partie de l'Aragon, qui sont de véritables langues possédant une littérature, diffèrent notablement du castillan et sont considérés, par les habitants eux-mêmes, comme des dialectes de notre langue méridionale.

Fille du latin, comme le français du Nord, la langue d'oc se rapproche beaucoup de ce dernier par sa grammaire et son vocabulaire ; les autres idiomes, dont nous avons à faire valoir les droits, présentent un intérêt plus grand encore au point de vue de la philologie et de l'histoire.

C'est d'abord la langue basque ou *eskuara*, débris de la langue des plus anciens habitants de l'Europe occidentale. Parlée à la fois dans les Basses-Pyrénées et dans plusieurs provinces de l'Espagne, elle offre la plus grande importance au point de vue de l'ethnographie et de la science du langage.

À l'ouest de notre pays, dans trois départements de l'ancienne Bretagne, une langue celtique parlée par treize à quatorze cent mille âmes, qui a eu au moyen âge, qui a encore aujourd'hui, une littérature d'une sérieuse valeur. Langue plus nationale en France en quelque sorte que le français lui-même, puisqu'elle est un dialecte de nos aïeux gaulois avant la conquête romaine, elle est en même temps plus ou moins apparentée aux dialectes parlés par au moins trois millions de Celtes des Îles Britanniques, (Gallois, Irlandais, Écossais), dialectes qui offrent un grand intérêt pour l'étude de nos origines nationales.

Si le basque représente parmi nous la langue des anciens Ibères, et le breton celle des Gaulois proprement dits, nous trouvons, dans une part considérable du département du Nord et dans quelques cantons du Pas-de-Calais, une autre langue, le flamand, qui se rattache à celle de nos ancêtres francs. Depuis longtemps, cultivée, on la parle dans une moitié de la Belgique et elle n'est guère séparée du hollandais que par des différences orthographiques.

Viennent ensuite le dialecte haut-allemand de l'Alsace et le dialecte italien de la Corse.

Pendant longtemps on n'a voulu voir dans ces diverses langues que des patois informes, indignes d'être cultivés et d'attirer l'attention du savant. S'efforcer de les détruire, de les supprimer, telle était la préoccupation exclusive du législateur, trop ami de l'uniformité. Le développement littéraire, auquel plusieurs d'entre elles avaient servi d'organe, ne pouvait parvenir à modifier, à tempérer les préventions dont elles étaient l'objet. Il semblait que l'esprit centralisateur de notre administration fit sentir son influence absorbante jusque dans la manière de traiter les questions de philologie.

Un pareil état de choses est heureusement aujourd'hui sur le point de changer, et les idées de vraie et solide liberté ont fait leur chemin depuis le jour où Tocqueville, par la publication de son livre sur la démocratie aux États-Unis, démontrait que la force des institutions qu'ils possèdent et la prospérité sans exemple dont ils jouissent, tiennent précisément au respect qu'ils témoignent pour l'indépendance locale, aussi bien que pour celle du citoyen. Il est possible que le verdict jadis rendu contre les langues provinciales reste aujourd'hui sans appel. On ne saurait prétendre supprimer subrepticement, et par voie administrative, les dialectes parlés concurremment avec l'idiome national par plus d'un tiers de nos compatriotes, et, si l'on veut faire une œuvre de véritable décentralisation, nul doute qu'il ne faille commencer par accorder leur part légitime aux besoins d'au moins treize millions de Français.

En demandant pour ces langues le droit de garder leur place, si modeste qu'elle soit, au soleil de la grande patrie, nous ne prétendons du reste porter en rien atteinte à la suprématie acquise par la langue française.

Plus jeune d'âge que ses sœurs, auxquelles elle a si longtemps fait une guerre impitoyable, elle restera toujours l'emblème vivant et véritable de notre unité nationale. Le projet que nous avons l'honneur de vous proposer aura pour effet de faciliter au contraire son extension, sa diffusion dans les parties mêmes du territoire où elle n'est qu'imparfaitement comprise.

Dans un grand nombre de provinces, l'enfant arrive à l'école sachant à peine quelques mots de français. Le maître d'école n'a pas le droit, pour l'instruire, de se servir de la langue locale. Il en résulte que l'élève perd un temps infini à se rendre compte de ce que lui dit son professeur et quitte l'école sans avoir fait de réels progrès. Fait remarquable, qui se rencontre même dans le Midi de la France, où cependant la langue du pays se rapproche le plus du français. Aussi, plus d'un instituteur pense qu'il ne serait possible d'apprendre le français d'une manière efficace aux enfants des campagnes qu'au moyen des grammaires rédigées dans la langue de la province. C'est au point que, dans le Finistère, on a été obligé d'autoriser les instituteurs à recourir au breton pour apprendre le français à leurs élèves. Pourquoi cette mesure, si équitable, si féconde en résultats heureux, si conforme aux principes de la saine raison, n'a-t-elle pas été adoptée partout ? Il y a là, on ne saurait en disconvenir, non seulement un regrettable oubli des intérêts des populations, mais encore un vrai déni de justice, une atteinte des plus graves portée aux principes de 1789 et aux notions les plus simples d'égalité devant la loi, atteinte contre laquelle il est du devoir de tout bon citoyen de protester.

Mais en refusant ainsi satisfaction aux désirs, aux besoins des populations, atteint-on du moins le but qu'on se proposait ? Répand-on parmi elles l'usage du français ? Nous ne craignons pas d'affirmer que non, et que l'effet produit est tout opposé à celui qu'on espérait obtenir. Choqué du dédain si peu justifié que l'on témoigne pour son parler populaire, l'homme de la campagne conçoit, à son tour, une sorte de répulsion pour ce qu'on veut lui enseigner de force. Il se révolte instinctivement contre un esprit si exclusif. Il y voit une oppression systématiquement exercée par Paris sur la province, et, de même que l'on veut mettre en suspicion la langue de son pays, il met, lui aussi, si nous osons nous servir de ce terme, la langue nationale en quarantaine. Ainsi l'on voit, dans le Morbihan ou dans le Finistère, le paysan, même comprenant le français, refuser souvent de répondre si on ne lui pose point la question en breton. Par là s'explique l'esprit d'hostilité manifesté par quelques-uns des rénovateurs de la vieille littérature provençale contre tout ce qui est français du Nord. Et ce sentiment paraît tellement naturel, que, si nous devons le déplorer, à peine aurons-nous le courage de le blâmer ? Ils voient dans l'intrusion du français le dernier mot de cette centralisation tracassière, peu soucieuse du droit des minorités, qui après leur avoir ravi toutes leurs libertés locales, tué toute vie provinciale, les avoir contraints à subir les caprices et la domination d'une seule ville, prétend encore leur ravir ce précieux et dernier héritage, l'idiome de leurs pères. Que diraient les habitants de l'Île-de-France si on prétendait les contraindre à ne parler qu'un dialecte étranger ? N'y verraient-ils pas une servitude intolérable ? Est-il juste, est-il généreux de dépouiller avec si peu de scrupule tant de nos compatriotes ?

Nous reconnaissons du reste que parfois les efforts de la centralisation ont réussi à faire rougir le paysan de ce qui aurait dû être pour lui un titre de gloire et d'honneur : sa fidélité à cultiver la langue des aïeux. Et, dans son empressement maladroit, il s'efforce de l'oublier, sans même avoir pris la peine de bien apprendre le français. On connaît ces vers de Brizeux :

« Voici monsieur Flammik, avec son air matois,
» Il n'est plus paysan et n'est pas un bourgeois.
« Sous ses habits nouveaux, méprisant ses aïeux,
» Au tondeur de moutons il vendit ses cheveux.
« Il revient de l'école, écoutez son jargon :
» Ce n'est pas du français, ce n'est plus du breton³. »

Le même effet se produit dans les départements de langue d'oc, dans tous les pays basques. La langue provinciale, sans disparaître, se charge de tournures étrangères et devient barbare, le lexique se remplit de termes français mal rendus, mal traduits. Le provençal, supérieur à la plupart des idiomes de l'Europe sous le rapport poétique, ne devient plus qu'un jargon informe. Au lieu de faire usage soit du français, soit d'un idiome local, ayant sa vie propre et susceptible de servir d'organe à une certaine culture intellectuelle, on n'a plus qu'un véritable patois sans fixité, variant presque d'individu à individu.

3 ...Primel et Nola.

Remarquez, Messieurs, que notre projet, loin de combattre la suprématie du français, tend au contraire à lui assigner de plus en plus son rôle naturel de moyen de communication entre toutes les populations du territoire. Sa domination sera d'autant plus solide, ses progrès d'autant plus prompts, qu'il ne prétendra plus aspirer à la tyrannie, ni être imposé aux populations comme le sceau de leur sujétion.

Dira-t-on que nous ne nous occupons que des intérêts du paysan et prétendons lui sacrifier ceux des autres classes de la société ? En vérité, le reproche serait étrange au sein d'une nation démocratique qui entend ne pas rester indifférente aux besoins du plus humble de ses enfants. Mais les intérêts de toutes les classes, ceux du commerce, ceux des études littéraires, ne trouvent-ils pas aussi leur satisfaction dans le projet que nous avons l'honneur de vous présenter ? N'est-ce rien pour un flamand de France que de pouvoir être compris en Belgique, en Hollande et dans les vastes et riches colonies néerlandaises des deux hémisphères, de Paramaribo à Batavia ; et de n'avoir besoin que de peu d'étude pour acquérir la connaissance de la langue allemande ? N'est-ce rien pour un Basque du Labourd ou de la Soule que d'être compris en Guipuycoa, dans la Navarre espagnole, et jusque dans les contrées d'Amérique du Sud, où les Basques des deux côtés des Pyrénées versent un flot régulier d'émigrants ? N'est-ce rien pour un Alsacien que de pouvoir se faire l'intermédiaire, pour les sciences comme pour l'industrie, entre deux grands pays où la production est si active ? N'est-ce rien, enfin, pour un homme de nos provinces du Midi, de n'être étranger ni en Catalogne, ni en Aragon, et de pouvoir, grâce à la ressemblance de sa langue maternelle avec l'espagnol et l'italien, se rendre sans peine maître de ces deux idiomes ? Le projet que nous vous présentons n'eût-il d'autre but que de resserrer les liens de fraternité entre tous ces peuples, certes, il mériterait encore d'être pris en considération. Si, au lieu de parquer despotiquement chaque peuple dans une langue unique qui le laisse isolé au milieu de la grande famille humaine, on prenait soin de respecter ces liens qui rattachent entre elles les diverses nations et leur sont un exemple vivant de leur unité originelle, croit-on que l'on n'aurait pas rendu un service véritable à l'humanité, défendu effectivement la grande cause de la fraternité humaine, et travaillé efficacement à inspirer de plus en plus l'amour de la paix entre les peuples ?

Que ne prenons-nous ici exemple sur certains peuples voisins ? Ils pourraient à cet égard nous donner d'utiles et profitables leçons. En Belgique, le flamand et le français se partagent fraternellement la suprématie, et cette tolérance, dans laquelle nos docteurs en centralisation prétendaient voir un danger pour l'unité nationale, a eu pour résultat de faire du petit peuple belge une vraie nation de frères. Elle nous donne, malgré ses divisions politiques, un exemple de patriotisme aussi vivace, aussi ferme qu'il est nouveau.

Parlerons-nous de l'Angleterre ? Mais, là aussi, le même spectacle va frapper nos yeux. Le gallois, le gaélique d'Écosse y sont cultivés et jouissent d'une tolérance aussi large qu'on peut le souhaiter, si bien que l'Écosse et le pays de Galles sont des contrées fidèles et unies sans arrière pensée à l'empire britannique, tandis que l'Irlande, devenue presque anglaise par la langue et les mœurs, nourrit dans son cœur un éternel désir de révolte.

Dans la florissante république des États-Unis, ne voyons-nous pas les émigrants de toute nationalité, Français, Allemands, Tchèques, Gallois, etc., garder leur langue et la transmettre à leurs enfants sans que leur patriotisme américain en soit amoindri ?

Chercherions-nous un autre exemple ? Nous le trouverions dans le grand empire du Nord : la Finlande, d'un côté, forme avec son idiome national et ses libertés locales, une province, peut-être satisfaite, au moins résignée et fidèle de l'empire russe ; de l'autre côté nous verrions, toujours frémissante sous le joug, la Pologne à qui l'on essaie d'enlever la langue de ses pères après avoir voulu détruire sa nationalité et sa religion. Plus près de nous, voyons l'Espagne, elle a autorisé ce que nous n'aurions garde de demander, l'emploi du basque comme langue politique, et aux *fueros* tenus sous le chêne de Guernica, c'est en *eskuara* que se traitent les affaires du pays. Et cependant le basque cède chaque année devant les progrès de l'espagnol, et c'est justice, car on ne peut prétendre forcer à vivre un idiome que ses nationaux abandonnent de leur plein gré. Au contraire, attaquée de vive force en France, la langue des anciens Vascons s'est défendue, a résisté et malgré tous les efforts de l'administration les progrès du français ont été à peu près nuls de ce côté.

Du reste nous ne voulons point exagérer notre thèse, et bien que le gouvernement, lorsqu'il s'adresse aux populations rurales, ne néglige pas de faire traduire ses proclamations dans les idiomes provinciaux⁴, nous ne demandons pas pour eux de devenir langues administratives ou politiques : le français n'aura à partager avec nul autre cet honneur. Mais ne pouvons-nous pas demander pour ses humbles concurrents qu'ils restent les idiomes de la poésie et de la conversation, qu'ils soient, conjointement avec lui, la langue de l'école primaire ? N'est-ce pas un immense avantage pour un peuple que de parler deux langues ? « *L'homme qui possède deux idiomes vaut deux hommes* », disait Charles-Quint, et cette parole n'est pas moins vraie d'un peuple que d'un individu. Eh quoi ! Avec nos utopies de langue unique, ferons-nous nos compatriotes inférieurs aux Juifs de Turquie ? Pas un petit Israélite, un petit *raya* à Constantinople qui dès l'âge de douze ans ne parle couramment trois, quatre idiomes. De là, chez certaines races de l'Orient, cette précocité admirable de l'intelligence. Sans doute, si tout germe de civilisation n'a pas disparu dans l'empire ottoman, ni tout espoir d'un meilleur avenir, c'est en partie à cette aptitude pour les langues qu'il le devra. Que l'on compare l'intelligence prompte, ouverte du Grec, à l'esprit engourdi du Turc. Cela du reste, est si bien senti que partout en France on travaille à développer l'étude des langues vivantes. Dans nos lycées on enseigne l'anglais, l'allemand, l'italien et l'espagnol. Ne serait-il pas absurde de se refuser à compter comme langues vivantes celles qui vivent encore sur notre sol et sont parlées par des enfants de notre patrie ? Ne leur ferons-nous point au moins l'honneur de les mettre sur le même pied que les idiomes des peuples voisins ? Ne voit-on pas que ce serait le meilleur moyen de développer chez nous un ordre d'études par lequel nous sommes inférieurs à d'autres peuples ? Car notre patriotisme nous oblige à constater

4 Lors du plébiscite du 8 mai, on a affiché dans les villages bretons une traduction bretonne de la proclamation impériale, en Alsace une traduction allemande, et dans le Pays basque une traduction *eskuara*.

avec regret combien les Allemands des bords du Rhin sont en avance sur nous. Le français y est enseigné dans toutes les écoles primaires. Ce serait trop demander que de proposer chez nous cet exemple à suivre. Il y aurait trop de difficultés à vaincre ; mais serions-nous assez fous pour nous refuser à l'appliquer là où la chose sera possible et même facile ? Et que l'on ne nous reproche pas notre sollicitude pour les patois. Les patois, nous les abandonnons, bien qu'un auteur célèbre, Mme George Sand, ait démontré quelles ressources on y pourrait trouver pour rajeunir une langue déjà surmenée comme le français et lui rendre un peu de sa naïveté première.

Nous ne nous occupons que des langues proprement dites, ayant leur grammaire propre.

La question, du reste, est grave. Il s'agit des intérêts de plus d'un tiers de la France, et par ce temps de suffrage universel où la voix de chaque citoyen est comptée, il ne serait ni juste, ni peut-être prudent de les méconnaître. Nous ne rappellerons pas qu'une des causes de la séparation de la Belgique et de la Hollande fut l'obstination du roi Guillaume à imposer le néerlandais à une partie de ses sujets. Dans notre pays, on le sait bien, ce danger n'est pas à craindre et l'unité nationale est à l'abri de toute atteinte. Précisément à cause de cela, notre projet est sans inconvénient. Mais la sagesse en politique ne consiste-t-elle pas à résoudre les questions avant qu'elles aient passionné l'opinion publique ? Celle des langues locales se posera tôt ou tard. Évitions les tiraillements, les haines de clocher à clocher. Que l'administration, en renonçant franchement, radicalement aux abus du système centralisateur, achève de dissiper les derniers soupçons et d'enlever tout prétexte aux récriminations.

En conséquence, les soussignés ont l'honneur de demander :

I° en ce qui concerne l'enseignement primaire, l'autorisation pour les maîtres et maîtresses d'écoles communales exerçant leur profession dans des communes où l'on parle une langue autre que le français, de se servir de l'idiome provincial afin d'enseigner le français aux élèves, et d'employer dans leur enseignement des livres rédigés dans l'idiome provincial ;

L'autorisation pour les mêmes maîtres et maîtresses d'école d'enseigner, aux élèves qui le désireraient, à écrire et parler correctement l'idiome provincial ;

Enfin, l'obligation pour les maîtres et maîtresses d'école qui seront nommés à partir de 1875, de justifier, par un examen spécial, de leur connaissance de la langue de la province ;

II° en ce qui concerne l'enseignement secondaire, la création dans chaque lycée et collège de l'état d'une chaire où sera enseignée la langue provinciale parlée dans le ressort de l'Académie. L'étude de ces idiomes pourra compter pour les élèves, lors de l'épreuve du baccalauréat, autant que celle des langues vivantes ;

PÉTITION POUR LES LANGUES RÉGIONALES

III° si l'on ne doit changer l'organisation de notre enseignement supérieur, ni diminuer le nombre de Facultés pour augmenter l'importance de celles que l'on conserverait ; en un mot, si l'enseignement supérieur doit rester ce qu'il est aujourd'hui, nous demandons la création, dans chaque chef-lieu de Facultés, d'une ou plusieurs chaires destinées à l'étude des langues et littératures provinciales parlées dans le ressort des dites Facultés, de l'histoire et de l'archéologie des provinces comprises dans le même ressort. Une leçon par semaine, au moins, devra être consacrée à l'étude des langues.

Le droit coutumier de la province, considéré surtout au point de vue historique et au point de vue de ses relations avec les législations romaine, celtique, germanique et féodale, pourra être enseigné par l'un des professeurs déjà pourvu d'une chaire de droit.

MM. le Comte H. de CHARENCEY,
membre du Conseil général de l'Orne,
Henri GAIDOZ, directeur de la *Revue Celtique*,
Charles de GAULLE, 286, rue de Vaugirard [Paris].

*Toutes les communications devront être adressées,
franc de port à M. Charles de Gaulle.*

Nous proposerions par exemple l'établissement :

Dans les facultés de :	Des Chaires de :
Aix	Langue et littérature méridionales ; Droit municipal de la province.
Bordeaux	Langue et littérature basques ; Histoire de la province.
Caen	Droit coutumier de la province ; Histoire de la littérature normande pendant le moyen âge.
Dijon	Histoire de la province et droit coutumier.
Douai	Langue et littérature flamandes.
Grenoble	Histoire de la province ; Droit municipal de la province.
Montpellier	Langue et littérature méridionales ; Histoire du Languedoc.
Nancy	Histoire de la province.
Rennes	Langue et littérature bretonnes ; Histoire de la province.
Strasbourg	Langue et littérature allemandes ; Histoire de la province.
Toulouse	Langue et littérature méridionales ; Droit municipal de la province.